

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN
CADASTRAL (DGFiP)

Commune : 079191
Niort

Número d'ordre du document d'arpentage
10866 F

Document vérifié et numéroté le
12 JAN 2023

Par
Franck TURKIN
Géomètre principal

Section : ZV
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 01/01/2003

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A- Depuis les indications qu'ils ont fournies au bureau
effectué sur le terrain;
B- En conformité d'un piquetage;
C- Depuis un plan d'arpentage ou de bornage dont copie
jointe, dressé le par M.....
géomètre (3)

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463

A. Toulouse, le 14/06/2022

Document dressé par
A. HIRSON

a : TOULOUSE

Date : 16/06/2022

Signature : *A. Hirson*

(1) Rayer les mentions fautes. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan révisé par voie de mise à jour) dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (marchand, avocat représentant qualité de l'autorité compétente).

